

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 12 mai 2026

Le douze mai deux mil vingt-six à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, convoqué le sept mai deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HAMEL Claude, Maire.

Nombre de membres

en exercice :	15
présents :	15
votants :	15
absents :	00

Présents :

Mme BARBEDETTE, M CHAUVIN, Mme CORDIER, Mme FRELAUT, M HAMEL, M HUARD, M LEDAIN, Mme LEFEVRE, M LEON, Mme MOREL, Mme MY, Mme PECHON, M PILORGE, M POIDVIN, M RONCERAY

Absents excusés :

Absents qui ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance : M. POIDVIN Gérard

N°2026043 - Objet : DECISION MODIFICATIVE 1 – COMMUNE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'apporter les décisions modificatives suivantes au budget Commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

chapitre	article	prévisions budgétaires antérieures	DEPENSES		total après DM
			diminution	augmentation	
65	65736211	77 097.49	0.00	21 088.65	98 186.14
011	615231	30 000.00	21 088.65		
	TOTAL		21 088.65	120 768.65	
	SOLDE			99 680.00	

					0.00
	TOTAL		0.00	99 680.00	
	SOLDE			99 680.00	

contrôle équilibre équilibre

SECTION D'INVESTISSEMENT

chapitre	article	prévisions budgétaires antérieures	DEPENSES		total après DM
			diminution	augmentation	
27	27638	0.00		50 344.90	50 344.90
243	2113	570 000.00	100 000.00		
247	231	206 000.00	19 595.26		
	TOTAL		119 595.26	50 344.90	
	SOLDE		69 250.36		

chapitre	article	prévisions budgétaires antérieures	RECETTES		total après DM
			diminution	augmentation	
27	27638	69 250.36	69 250.36	0.00	0.00
					0.00
	TOTAL		69 250.36	0.00	
	SOLDE		69 250.36		

contrôle équilibre équilibre

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

Accepte les modifications budgétaires du budget Commune comme indiquées ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0

**Le secrétaire de séance,
Gérard POIDVIN**

**Fait et délibéré le 12 mai 2026
Pour extrait conforme,
HAMEL Claude, Maire**

